

Séminaire pré-congrès de Givors

Synthèse

par Christian Massault

Médiathèque municipale Max-Pol-Fouchet de Givors

À l'énoncé du thème du congrès de cette année, et compte tenu de la proximité géographique, il nous a semblé important de proposer un séminaire à Givors, au cœur même d'un dispositif complexe qui met en jeu la politique de la ville et la lecture publique.

Dans l'organisation de la journée, nous avons souhaité consacrer la matinée à la confrontation de paroles et de logiques différentes autour d'une même problématique. Paroles d'élus, de responsables culturels, de chef de projet, de représentant de l'État et d'autres partenaires, en particulier le FAS (Fonds d'action sociale). L'absence de ce dernier a permis d'inscrire dans la table ronde du matin la parole des bibliothécaires. Grâce à la qualité des interventions ainsi qu'à celle des échanges avec la salle notre objectif a pu être atteint.

L'après-midi devait être consacrée à présenter des exemples de mise en réseau dans la région Rhône-Alpes, et surtout à mettre en évidence le rapport entre ces

expériences et la thématique générale de la journée sur la politique de la ville. Il faut reconnaître que sur ce point le sentiment général fut plutôt la déception. J'y vois la conséquence de deux facteurs. Une présentation des exposés qui n'incluait pas explicitement cette dimension (contrairement à l'exemple du matin), ni en introduction ni en conclusion, d'une part ; un manque de vivacité d'autre part, autant de la part de l'animateur de la table ronde (moi-même) que de l'assemblée.

En conséquence, je ne reprendrai pas le découpage opéré lors de cette journée, qui me semble *a posteriori* avoir perdu de sa pertinence. Je présenterai cette synthèse en trois parties :

- les dispositifs contractuels liés à la politique de la ville ;
- les expériences présentées lors de cette journée ;
- les propos tenus à la tribune et dans la salle sur l'articulation entre politique de la ville et politique de lecture publique.

Intervenants du matin : Gilles Lacroix (conseiller pour le livre, DRAC Rhône-Alpes), Ali Mekherbeche (chef de projet Pact urbain/contrat d'agglomération, Givors), Jacky Vieux (directeur des affaires culturelles, Givors), André Géry (maire, Rive-de-Gier), Chantal Herrero et Régine Roussel (partenariat inter-bibliothèques, vallée du Gier).
Intervenants de l'après-midi : Catherine Marlin (réseau intercommunal Brignais/ Oullins/Saint-Genis-Laval), Marie-Noëlle Georges (commission villes moyennes, ABF Rhône-Alpes), Marie-Pierre Viple (lecture en entreprise-bibliobus intercollectivités) et Christian Massault (musiques en réseaux).

Les dispositifs contractuels

Ceux-ci faisant l'objet d'une contribution de Gilles Lacroix, qui en rappelle les enjeux, je me contenterai de présenter sous forme de tableau cinq des neuf procédures dans lesquelles la ville de Givors est impliquée. Si Ali Mekherbeche, chef de projet, a particulièrement insisté sur le Pact urbain comme pièce maîtresse de l'ensemble, sur les autres dispositifs la médiathèque de Givors est de plus en plus sollicitée. Au-delà du travail avec la Zone d'éducation prioritaire (ZEP), bien rodé, elle est invitée à faire des proposi-

tions pour intervenir dans le cadre du Plan local d'éducation artistique (PLEA) ou du Contrat d'agglomération pour l'insertion des populations immigrées. Tout récemment, dans le cadre du développement économique, son action s'est élargie avec le projet du centre de documentation qui rationalise les ressources des multiples intervenants dans le domaine de l'emploi. La bibliothèque de par sa position centrale dans les dispositifs culturels locaux peut et doit intégrer plus encore à ses missions les grands objectifs de la politique de la ville : **développer la citoyenneté, agir contre l'exclusion, restaurer le lien social.**

Quelques expériences

Le PACT urbain de la vallée du Gier

Ce dispositif concerne vingt-deux communes, avec une zone rurale et trois pôles urbains sur deux départements (Loire et Rhône). Les trois villes centres (Saint-Chamond, Rive-de-Gier et Givors) ont choisi, en matière de lecture, deux axes de travail partenarial lié aux expériences déjà tentées par chacune : lutte contre l'isolement des personnes âgées, et la lecture comme atout de la réussite scolaire.

Politique de la ville : vue d'ensemble des dispositifs

	Éducation artistique	Éducation	Insertion	Développement social urbain	Développement économique
Pilotage	Groupe de pilotage Représentants du Rectorat Jeunesse et Sports Ville ZEP IEN	Conseil de zone	Comité de pilotage Préfet Maire de Givors Délégué régional du FAS	Comité de pilotage Pact urbain (22 communes) Vallée du Gier Givors/Grigny, – Maires et élus – Représentants État – Conseil général – Conseil régional	ADERS Bureau : (3 co-présidents), dont : – collectivités locales – chambres consulaires – association d'entreprises
Objectifs	Plan local d'éducation artistique Objectifs : – assurer un développement de l'éducation artistique de la population scolaire – favoriser la fréquentation culturelle de proximité, améliorer l'offre pédagogique des structures culturelles – autonomie des choix culturels des élèves	ZEP Givors Objectifs : modifier la motivation, l'attitude, l'attention de l'élève pour le rendre actif par rapport aux apprentissages 12 établissements (4 écoles maternelles, 5 écoles primaires, 1 collège, 2 lycées professionnels)	Contrat d'agglomération Objectifs : – agir sur l'insertion initiale des populations immigrées et tsiganes – prévenir les exclusions	Pact urbain vallée du Gier Objectifs : – améliorer le cadre de vie, changer l'image – améliorer les communications et les transports collectifs – conforter le redressement économique et favoriser l'insertion – remédier à l'exclusion et prévenir la ségrégation – assurer les conditions d'un développement social et urbain équilibré des quartiers	CDEB 5 axes de développement économique : – Emplois/formation – Développement des entreprises – Création d'entreprises – Sites industriels – Promotion/communication
Maîtrise d'œuvre	Partenariat établissements scolaires et établissements culturels	Coordonateur de zone Partenariat éducatif	Équipe opérationnelle Chefs de projet (coordination) 6 commissions thématiques : – gens du voyage – école, famille, périscolaire – insertion, formation, économie – volet culturel, assistance technique – services publics de proximité – logement santé	Équipe opérationnelle Chefs de projet (coordination)	Club emploi formation Directeur ADERS (coordination) CCIL (maîtrise d'œuvre)
Durée	1994/1996	1994/1997	1994/1996	1994/1998	1994/1996
Actions de la médiathèque	Ateliers d'écriture	Travail régulier depuis plus de dix ans	– Gens du voyage – Service public de proximité « écrivain public » – Point documentation « info-santé »	– Partenariat inter-bibliothèques – Mission musique (soutien aux pratiques musicales amateurs)	– Pôle documentaire « travail/emploi/formation » – Mission musique « café-musique »

Dans sa phase initiale, ce projet soulève un certain nombre de problèmes auxquels nous ne sommes pas habituellement confrontés :

- la sensibilisation des élus d'horizons différents ;
- le travail sans connaître au préalable les financements qui seront alloués ;
- la diversité des financeurs (État, région, départements, communes) et répartition des acteurs sur deux départements ;
- la variété des systèmes informatiques des établissements.

Les points qui peuvent se relever positifs sont de trois ordres : la reconnaissance des projets culturels comme pouvant participer à l'amélioration du cadre de vie du citoyen dans les quartiers et les communes ; la dynamique en matière de lecture qui pourrait s'instaurer dans le temps et les habitudes de travail, dans une dimension d'intercommunalité ; enfin l'élargissement du partenariat avec la Médiathèque départementale de la Loire et l'association culturelle du parc naturel du Pilat, qui propose un volet culturel avec les mêmes dominantes.

Intercommunalité : Brignais/Oullins/ Saint-Genis-Laval

L'idée d'intercommunalité a été lancée en été 1991 par les adjoints aux affaires culturelles des trois villes. Elle a vu le jour en mars 1992 dans une convention signée entre les trois villes, mettant en place un projet de développement commun des médiathèques sur la base de trois orientations générales :

- harmonisation des principes de fonctionnement, mise en place d'une tarification identique dans les trois communes et accès facilité à l'ensemble du réseau ;
- consultation des fonds par minitel, facilitée par le choix du même système informatique (Opsys) ;
- développement concerté des trois établissements, complémentarité entre les fonds spécialisés : vidéothèque à Brignais, beaux livres et bibliophilie à Oullins, discothèque à Saint-Genis.

Sur les trois orientations prévues dans la convention, seule la première a été complètement réalisée à ce jour. L'intercommunalité ne pourra progresser et intéresser l'ensemble des lecteurs qu'à deux

conditions : véritable mise en réseau informatique et mise en place d'un système de transport de documents.

Les animations pour lesquelles rien n'avait été prévu dans la convention offrent un bilan nuancé : action limitée sur l'intercommunalité mais intérêt pour les professionnels de travailler ensemble et de mettre en commun des moyens, souvent limités.

Commission « villes moyennes »

La commission « villes moyennes » du groupe ABF Rhône-Alpes, qui regroupe les bibliothèques et les médiathèques de villes de 5 000 à 30 000 habitants, a vu le jour en décembre 1992 à l'initiative de Maité Calbete, alors directrice de la médiathèque de Tarare. Elle se veut un lieu d'échanges et de rencontre entre les professionnels du livre, d'une part, et les différents acteurs de la création artistique, littéraire, technique et scientifique d'autre part.

Ses objectifs

- Réfléchir sur les particularités des établissements d'importance moyenne face aux grandes institutions que sont les pôles régionaux (Lyon, Chambéry, etc.) ;
- mener une réflexion de fond sur les orientations, les besoins, les problèmes et les aspects positifs de ces équipements, dans le domaine de la gestion bibliothéconomique et administrative mais aussi de l'action culturelle ;
- impulser une dynamique de la lecture au plan régional.

Actuellement plus de soixante établissements participent à ce réseau. Huit d'entre eux contribuent activement à son fonctionnement (Albertville, Annonay, Ecully, Givors, Oullins, Rive-de-Gier, Saint-Maurice-l'Exil et Vienne) tout en s'interrogeant chacun dans son contexte local au rôle qu'il peut jouer dans le cadre de la politique de la ville.

Ses actions

- Un important travail d'enquête mené durant l'année 1993 qui a permis de dres-

ser une photographie des bibliothèques de villes moyennes en Rhône-Alpes, cinquante-trois villes ayant répondu au questionnaire envoyé ;

- l'organisation régulière de rencontres (cinq à ce jour) qui constitue l'action principale de la commission.

Le bibliobus intercollectivités

Le bibliobus (association loi 1901 visant à promouvoir la lecture dans les comités d'entreprise des PME) est né il y a douze ans de la volonté politique de la ville de Givors de s'adresser à tous les publics, dans une démarche de service de proximité. La médiathèque sert de structure logistique à cette association qu'une convention lie à la ville.

Le bibliobus dessert de façon régulière l'ensemble des quartiers de Givors et s'avère un outil très souple pour aller à la rencontre des habitants. De fait, il a tout naturellement trouvé sa place dans le cadre de certains dispositifs. C'est le cas du contrat d'agglomération, par exemple, qui permet en collaboration avec la médiathèque un travail de fond en direction des gens du voyage installés sur la commune.

Sa double mission, lecture en entreprise et lecture dans les quartiers, en fait autant un laboratoire d'analyse des pratiques qu'un outil d'action où développement de la lecture et politique de la ville se rencontrent naturellement.

Musiques en réseaux

Cet exposé s'appuie sur le compte rendu de la journée d'étude du 24 octobre dernier à Corbas, nourri de l'expérience d'une dizaine d'années de l'Association VDL (vidéothécaires, discothécaires de la région lyonnaise), complété par des réflexions issues de mes expériences personnelles.

Il me semble fondamental de faire la distinction entre les notions de partenariat et de réseau. Si le terme réseau peut s'entendre dans un sens qui exclut l'élément humain (hormis l'opérateur), le partenariat ne peut s'entendre en dehors de la dimension humaine. S'il existe des

exemples de partenariats débouchant sur une mise en réseau, cela n'a rien de mécanique, et n'est d'ailleurs pas toujours souhaitable. C'est l'énoncé des objectifs qui peut définir la mise en réseau comme une finalité. À l'inverse, une mise en réseau peut faire l'économie du partenariat si elle est issue d'une volonté forte et dotée des moyens nécessaires.

Dans le domaine musical, la notion de réseau est beaucoup plus souvent utilisée comme un objectif qu'il faut atteindre que comme une réalité tangible. Par contre la

notion de partenariat, simple ou multiple, est omniprésente.

Pour ce qui concerne la mise en réseau de l'information touchant à la documentation musicale, je me contenterai de rappeler que malgré la plus grande complexité de la description catalographique, la problématique est la même que pour tout autre type de documentation. Je précise que nous entendons par documentation musicale tout type de support (imprimé, optique numérique, magnétique ou autre) qui documente la

musique. Les collections de CD ne représentent dans ce cas que la partie la plus visible d'un ensemble diversifié et complexe. À cet égard, l'usage du terme discothèque, quand on parle de musique pour les établissements de lecture publique, apparaît plutôt comme une facilité de langage héritée de la logique de services développés autour de la notion de support. Les notions d'espace musique ou de médiathèque musicale semblent plus judicieuses pour définir la réalité des collections et des services proposés aujourd'hui.

Plusieurs participants à la journée de Corbas ont souligné l'importance des discothèques (et des secteurs musique dans les médiathèques) dans la réflexion sur l'avenir de nos professions. La capacité à répondre aux (r)évolutions technologiques qui bouleversent le paysage de la documentation, autant que la prise en compte des difficultés économiques que rencontrent nos établissements et les collectivités territoriales qui les fiancent, nous conduisent presque naturellement à développer des partenariats extérieurs et à nous inscrire dans des réseaux, sinon à les constituer.

Mutations internes et ouverture à l'extérieur sont les deux facteurs déclencheurs de notre mise en réseau. L'approche des « mondes de l'art », proposée par le sociologue américain Howard S. Becker, permet d'identifier un « monde de la musique » composé d'une multitude d'agents, constitués ou non en réseaux, qui participent à un titre ou un autre à l'économie de la musique, du créateur à l'utilisateur final, en passant par toutes les étapes de la production et de la communication. Les médiathèques musicales possèdent une petite niche au sein de cet ensemble complexe que ne doivent pas cacher les liens administratifs et organiques qui les unissent à un autre monde, celui du livre.

Cette double appartenance ne passe pas inaperçu, je ne prendrai pour exemple que la participation conjointe de la Direction du livre et de la lecture et de la Direction de la musique au financement de la revue *Écouter-Voir*, l'information de professionnels de la diffusion musicale. La présence de représentants de chacune de ces directions ministérielles à la journée de Corbas en est une autre illustration.

Parmi les nombreux réseaux existants dans le domaine musical, certains semblent mieux à même d'être investis dans une recherche de complémentarité de nos missions. Il s'agit principalement de ceux qui occupent les champs de la formation et de l'information, et parmi ceux-ci, plus particulièrement des conservatoires et écoles de musique, des Addim (association départementale de diffusion de l'information musicale) et Ardim (association régionale de diffusion de l'information musicale).

Identification de partenaires en région, exemples d'actions de partenariat déjà réalisées ou en projet

– Givors : conservatoire/médiathèque, pôle documentaire associé.

– CMTRA (Centre des musiques traditionnelles en Rhône-Alpes, Saint-Fonds) : fonds d'archives microsillons. Programmation « nuit d'avril ». Mission patrimoniale.

– Adrim : projet « démothèque », repérage de productions locales, autoproductions hors circuit dépôt légal.

– Direction de la musique et de la danse : rôle de l'Irma (information sur les musiques actuelles).

Il est par ailleurs de plus en plus évident que le monde de la documentation musicale ne peut faire l'économie d'une réflexion sur ses rapports avec le spectacle vivant, l'autre versant du monde de la musique.

– Réseau Printemps : du repérage de l'artiste à sa mise en public.

– Rencontre nationale des discothécaires sur ce thème au « Printemps de Bourges » 1996.

En ce qui concerne l'interprofession, les conditions d'un partenariat semblent, aujourd'hui, beaucoup plus difficiles à mettre en œuvre. Si certains éditeurs ou distributeurs (de phonogrammes comme de musique imprimée) sont conscients du rôle majeur de nos établissements pour la connaissance de leurs produits autant que pour la pérennité de nos catalogues, le mouvement est encore timide. De plus, il ne concerne pratiquement que les petits labels dont certaines fonctions, dans l'économie de la musique, sont très proches des nôtres.

Il nous semble que le professionnel de la documentation musicale pourrait être amené à jouer un rôle de médiateur plus affirmé, et que les structures dans lesquelles il exerce son activité ont un potentiel de croissance important. Je ne parle pas ici de ce qui concerne la communication des collections, les données statistiques publiées par la DLL sont éloignées à cet égard. Je souhaite mettre l'accent sur ce que pourrait être de nouvelles missions autour de la notion de médiation, la médiathèque musicale occupant une position médiane, devenant

le carrefour entre les différents acteurs de la vie musicale.

Cette réflexion se poursuivra à l'occasion du colloque organisé par Médiat les 9 et 10 octobre prochains à Saint-Martin-d'Hères sur le thème : « Du discothécaire au médiateur musical, parcours d'un métier ».

Paroles d'acteurs

La diversité et l'intérêt des interventions qui ont suivi l'introduction de Gilles Lacroix justifient une transcription sinon littérale, du moins plus détaillée que nous ne l'avons fait ci-dessus pour les comptes rendus d'expériences.

Une logique de territoire

La politique de la ville, dont la lutte contre l'exclusion est un axe majeur, s'appuie sur des repérages dans une logique d'approche territoriale plus que de service. Nous travaillons dans un rapport quartier/ville/agglomération, au milieu de sigles proliférant correspondant à des procédures complexes. Ces procédures sont elles-mêmes marquées par l'interaction, l'interpénétration, des dispositifs et des acteurs. Une idéologie dominante du local induit des logiques de proximité et s'appuie sur une interconnexion des projets et des méthodes. « Le succès des autres est impératif à mon propre succès. » Dans ce sens il devient nécessaire de repenser les méthodes et les outils pour développer des approches stratégiques.

Bien que la réflexion en soit aux balbutiements et la démarche encore expérimentale, il semble que la bibliothèque s'inscrive de plus en plus comme élément structurant au plan local. Les choix architecturaux, la localisation, l'insertion dans le tissu social et urbain, le développement multipartenarial, tendent à en faire un pivot des politiques locales. Se posent alors les questions relatives à la circulation entre quartiers, ou des quartiers vers le centre ville. Les fonctions et les rapports entre équipements périphériques et centraux, autant que les organisations en réseaux, soulèvent le problème de la

mobilité des populations et de la constitution de « ghettos ».

Les nouveaux dispositifs entraînent une modification des habitudes de travail, déjà amorcée dans le cadre du partenariat. Ce qui ne va pas toujours sans difficultés : « il n'y a pas de changement sans crise », mais ouvre également des perspectives « à plusieurs, on est plus convaincant ». Les élus autant que les professionnels souhaitent une clarification des procédures, des moyens mis en œuvre, au niveau du département, de la région ou de l'État, ainsi que des organismes publics ou semi-publics intervenant dans le domaine de la politique de la ville. Les responsables culturels, les chefs de projet, devraient assurer un relais plus efficace entre les partenaires et les différents dispositifs. Néanmoins, même si le fait que l'année 1995 est une période de mise en place explique un certain nombre de dysfonctionnements, ces procédures induisent des problèmes techniques, méthodologiques et de choix.

Si la logique d'action est celle du territoire, la logique des choix est celle des structures. Ainsi, lorsqu'une collectivité locale dépose ses projets, c'est l'organisme subventionneur qui décide sur lesquels il interviendra. Outre cette perte de contrôle sur la décision il y a obligation de cofinancement, ce qui ne résout que très partiellement les difficultés financières des villes. Il y a également un décalage entre le financement demandé et celui accordé, ce qui rajoute aux effets des révisions (collectifs) budgétaires en cours d'exercice, et conduit quasiment toujours à revoir à la baisse les programmes. Le multipartenariat, enfin aboutit à créer des circuits financiers plus longs, qui génèrent fréquemment des difficultés de trésorerie.

Nous assistons à une transformation profonde du fonctionnement de l'État en rupture avec deux siècles de vie républicaine, phénomène amplifié, depuis une dizaine d'années, par l'effet des lois de décentralisation. La priorité donnée à certaines zones remet en question la règle républicaine de l'égalité territoriale.

Aujourd'hui le territoire local n'est plus seulement la commune. La recomposition des territoires locaux est visible à travers les centaines de districts, communautés de communes, contrats de ville et d'ag-

glomération, syndicats intercommunaux, ... – et leurs interactions. Les réorganisations administratives et politiques qui en découlent mettent en jeu de nouveaux processus de décision. L'État et les collectivités essaient, dans l'urgence, de transformer l'appareil et les méthodes pour transformer la réalité. Ce processus s'accompagne d'une peur des conséquences de la décentralisation, de la crainte manifestée par l'État vis-à-vis des initiatives communautaires et concrétisée par la contractualisation à outrance.

Une stratégie pour la médiathèque

Les médiathèques seraient en retard dans leurs méthodes de travail, et pourraient développer des compétences dans le domaine de l'ingénierie culturelle, pour devenir des acteurs plus efficaces et plus convaincants. À titre d'exemple, l'enjeu de la réussite scolaire apparaît aux yeux de beaucoup comme un prérequis à la réussite sociale, elle-même comprise comme un élément moteur de sortie de la crise. Dans cette optique, le travail d'accompagnement très fort de nos établissements en ce domaine n'est pas un plus mais un élément stratégique parmi d'autres. Un autre élément stratégique fort est l'obligation de penser toute action sur le long terme, même si de l'avis général, la règle de l'annualisation budgétaire est un frein important.

À propos des actions de développement de la lecture publique, il semblerait que la référence soit de plus en plus la notion de territoire sur lequel intervient une équipe de professionnels pour développer un projet. La bibliothèque, dans cette logique, ne représente avec ses bâtiments et ses collections, qu'un outil. Les bibliothécaires sont les stratèges qui travaillent avec les moyens et les opportunités que leur procure cet outil. À cet égard la dimension méthodologique de projet est souvent insuffisamment présente. De nombreuses voix soulignent la difficulté à intégrer le temps nécessaire à la conception et à la mise en œuvre de projets. L'élu reste l'interlocuteur avec lequel il est nécessaire de prendre le temps de la réflexion, bien au-delà des problèmes récurrents de budget, personnel, locaux, que nous avons coutume de lui soumettre.

La lecture n'est pas un compartiment étanche de la vie culturelle, qui n'est elle-même pas un compartiment étanche de la vie sociale. Il y a aurait comme une logique de tiroir où chaque action conduit à envisager notre place et notre rôle de bibliothécaire avec humilité et ambition. Humilité, car la bibliothèque seule ne peut pas développer les partenariats nécessaires. Ambition, car les bibliothécaires, de par la place qu'ils occupent dans la cité, semblent les plus à même de susciter et développer ce travail de conviction partenariale.

En conclusion

Pour conclure cette synthèse j'insisterai plutôt sur ce qui est apparu à l'évidence comme positif dans les propos tenus et les démarches présentées lors du séminaire.

Travailler ensemble (un beau titre qui a servi de fil conducteur à ce congrès) c'est bien sûr, comme nous l'avons vu lors des interventions du samedi, se doter des outils les plus performants dans les domaines de la documentation et de l'information. C'est aussi mettre en réseau des individus, professionnels de la documentation ou de la lecture publique, dans la logique interne de nos établissements et de notre métier. C'est enfin se connecter avec les nouveaux partenaires que nous identifions à travers les dispositifs liés à la politique de la ville.

Nous nous interrogeons l'an dernier à Vichy sur l'évolution de nos métiers. Le type de mise en réseau, induit par la prise en compte de nouvelles missions liées à la politique de la ville, définit de nouvelles professions. Au-delà de la sphère culturelle, celles-ci touchent également à l'économique et au social.

Il nous a paru encourageant que les bibliothécaires face aux enjeux manifestent plus d'intérêt et de volonté d'action que d'appréhension.